

Date d'émission 02-déc.-2015

Date de révision 02-déc.-2015

Version 2

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** 790-11 HOT RUBBERIZED ASPHALT

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** BH79011C

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Enduits d'imperméabilisation

**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Adresse du fabricant**

HENRY COMPANY

999 N. Sepulveda Blvd., Suite 800

El Segundo, CA 90245-2716

Web Site: www.henry.com www.ca.henry.com

#### **Numéro d'appel d'urgence**

**Téléphone de l'entreprise** 800-486-1278

**Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 800-424-9300

CHEMTREC: 703-527-3887

CANUTEC: 613-966-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage

#### **Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

#### **Avertissement**

#### **Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut irriter les voies respiratoires



**Aspect** Aucun renseignement disponible

**État physique** Solide

**Odeur** Sulfureux

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**Conseils de prudence - Entreposage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non applicable

**Autres informations**

UN CONTACT AVEC LE PRODUIT CHAUD CAUSERA DES BRÛLURES THERMIQUES.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance**

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Asphalt *	8052-42-4	30 - 60
Limestone *	1317-65-3	30 - 60
Distillates, petroleum, hydrotreated heavy naphthenic *	64742-52-5	5 - 10
Polymer Blend *	Propriétaire	1 - 5
Sulfur *	7704-34-9	1 - 5

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

Produit contenant une huile minérale dont l'extrait DMSO est inférieure à 3 %, mesuré selon la méthode IP 346

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins**

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	L'enlèvement de matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une assistance médicale. En cas de brûlures, refroidir immédiatement la peau touchée aussi longtemps que possible avec de l'eau froide. En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

#### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

<b>Symptômes</b>	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau. Somnolence. Vertiges.
------------------	---

#### **Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

CO<sub>2</sub>, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
---	---

#### **Dangers particuliers associés au produit chimique**

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

#### **Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs**           Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques**           Aucun.

#### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

#### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions personnelles</b>	Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.
---------------------------------	--

**Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter de respirer les fumées du produit chaud.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur.

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts. Acides forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Asphalt 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> benzene soluble aerosol fume, inhalable fraction	-	Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> fume 15 min
Limestone 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide	<b>Odeur</b>	Sulfureux
<b>Aspect</b>	Aucun renseignement disponible	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	noir		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point d'éclair</b>	291 °C / 556 °F	Méthode Cleveland en vase ouvert
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité relative</b>	0.9-1.2	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	>290 °C / >550 °F	
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Pas un explosif	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable	

### Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse**      Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### Conditions à éviter

Matières incompatibles. Pour éviter une décomposition thermique, ne pas surchauffer.

### Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts.

### Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sulfure d'hydrogène.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Inhalation</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact avec les yeux</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau. Un contact avec le produit à des températures élevées peut se traduire par des brûlures thermiques.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Asphalt 8052-42-4	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
Sulfur 7704-34-9	> 3000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 9.23 mg/L ( Rat ) 4 h

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucun renseignement disponible.  
**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.  
**Cancérogénicité** Une analyse d'études portant sur le cancer suggère une association entre le cancer du poumon et une exposition aux bitumes durs pendant des travaux de couverture ou de mastic d'asphalte. La plupart des études animales effectuées avec de l'asphalte oxydé ont été négatives lors d'études de cancer de la peau. Toutefois, une étude de deux ans sur des souris exposées à des condensats de fumée d'asphalte fortement oxydé montre une faible, mais statistiquement significative, augmentation des tumeurs de la peau. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a publié des résultats préliminaires à la fin de 2011 qui indiquent que les expositions professionnelles aux asphaltes et à leurs émissions pendant les travaux de couverture et de mastic d'asphalte présentent un risque potentiel de cancer pour les humains. Produit contenant une huile minérale dont l'extrait DMSO est inférieure à 3 %, mesuré selon la méthode IP 346. Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Asphalt 8052-42-4	-	Group 2B	-	X
Distillates, petroleum, hydrotreated heavy naphthenic 64742-52-5	A2	Group 1	-	X
Polymer Blend	-	Group 3	-	-

*ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)*

*A2 - cancérigène suspecté pour l'être humain*

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

*Groupe 1 - Cancérigène pour l'homme*

*Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme*

*Inclassable comme cancérigène pour l'humain*

*OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)*

*X - Présent*

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.  
**STOT - exposition unique** Appareil respiratoire.  
**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.  
**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

DL50 par voie orale 9225 mg/kg  
DL50 par voie cutanée 4498 mg/kg

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Aucun connu

**Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Nom chimique	Coefficient de partage
Asphalt 8052-42-4	6

**Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser le contenant.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Inventaires internationaux**

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**IECSC** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	Non
<b>Risque de décompression soudaine</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Limestone 1317-65-3	X	X	X
Sulfur 7704-34-9	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques - Protection individuelle X
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	

Date d'émission 02-déc.-2015



Date de révision 02-déc.-2015

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**